



Changer un permis de conduire

Par **nabil76**, le **24/08/2010** à **22:16**

Bonjour,

Je suis de double nationalité française et tunisienne. J'ai obtenu dernièrement mon permis de conduire, catégorie B, en Tunisie et je voudrais le changer en permis français car résident en France et ayant passé 2 mois en Tunisie. Je n'ai pas le droit de rouler sur le sol français avec et à la sous-préfecture, pour le changement de celui-ci, on me demande 6 mois de résidence consecutive en Tunisie. En gros, je voudrais savoir si il y a un moyen de le changer ou de rouler avec en France en toute légalité.

Merci d'avance de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **24/08/2010** à **23:05**

Bonjour,

Résidant en permanence sur le territoire français, vous avez l'obligation d'être en possession d'un permis de conduire valide sur le sol français. Soit votre permis tunisien est reconnu, et vous avez 1 an pour le faire changer par un permis français, donc un permis à point, soit votre permis tunisien n'est pas reconnu par la France et vous devez passer le permis français (code + conduite) donc obligation de s'inscrire en auto-école. Dans cette dernière hypothèse, ne roulez pas avec un permis non reconnu, c'est une conduite sans permis avec des sanctions très lourdes.

Par **mimi493**, le **25/08/2010** à **00:29**

On ne peut changer un permis étranger que dans l'année qui suit l'entrée en France.
Votre permis tunisien passé pendant des vacances, n'a aucune valeur en France et ne sera pas jamais échangeable contre un permis français.
Attention, si vous roulez avec, c'est un délit.

Par **momo**, le **25/07/2011** à **12:56**

jai la double nationalité et enfaite jai u mon permis en tunisie en 2009 est jai passé 5 mois et quelque labas donc je voulais savoir esque je pouvais le changé en fransais ! merci davance

Par **mimi493**, le **25/07/2011** à **13:00**

non, vous devez être résident dans le pays étranger où vous avez passé votre permis et le changer dans l'année qui suit votre retour en France.